

INFORMATIONS MUNICIPALES SAULON-LA-CHAPELLE

UNE CERTAINE IDÉE DE LA RURALITÉ



LETTRE D'INFORMATIONS N° 68 – Mars 2022

www.saulon.fr



EDITO

L'année 2022 est déjà entamée depuis plus de deux mois. La fin de l'hiver approche à grands pas pour laisser la place à la douceur printanière et aux beaux jours. Le soleil va reprendre ses quartiers et éclairer notre commune et notre moral. Nous en avons le plus grand besoin dans ce contexte incertain.

Le recensement de la population vient de se terminer. Nos deux agents recenseurs ont effectué un travail considérable. Je souhaitais vivement les remercier ainsi que nos secrétaires. Je profite de cet espace d'expression pour adresser également mes plus sincères remerciements à la population qui, en très grande majorité, a joué le jeu, consciente des enjeux. Nous aurons le chiffre officiel en fin d'année, mais nous pouvons déjà annoncer que le chiffre de 1.000 habitants est dépassé. Certains de nos administrés n'ont pas souhaité répondre, pour différentes raisons, malgré le côté officiel. Il faut rappeler que le recensement revêt une importance capitale pour les communes. Il permet d'obtenir des chiffres fiables, exhaustifs et actualisés du nombre d'habitants et de déterminer le montant des dotations octroyées par l'État. Plus la population comptabilisée sera élevée, plus les dotations augmenteront, notamment avec le seuil des 1000 ! La concrétisation des projets que nous avons pour Saulon passe évidemment par les moyens que nous donnent les services de l'état.

Au cours du 1^{er} trimestre, comme chaque année, les élus et les services travaillent à l'élaboration du budget. 2022 ne déroge pas à cette règle. Les résultats de clôture du budget 2021 reflètent notre volonté et notre détermination de maîtriser nos dépenses, afin de réaliser les investissements et de maintenir les besoins en fonctionnement. Les efforts réalisés pour mener une gestion saine et rigoureuse ne sont pas vains. Cela passe aussi par un travail important de recherche au niveau des subventions que nous pouvons obtenir. C'est à ce prix que nous pourrions réaliser une partie des projets évoqués notamment lors de l'enquête menée auprès de vous à l'automne 2021, et pour l'instant sans avoir recours à l'emprunt. Nous y reviendrons dans un prochain bulletin, après le vote du budget. Notre situation financière est saine et nous allons poursuivre dans cette voie.

Dans un tout autre registre, 2022 sera une année d'élections : présidentielles en avril et législatives en juin. Elles seront déterminantes pour l'avenir de notre pays. A ce titre, j'invite toutes les saulonaises et saulonais en âge de le faire, à exercer leur droit de vote. Comme à l'accoutumée, les élus et les personnes volontaires seront présentes pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps.

Pascal BORTOT
Maire

Communiqué de la Gendarmerie...

Attention aux vols de carburants !

La situation actuelle provoque une augmentation du prix des carburants. De ce fait, il est envisageable que le précieux liquide devienne un objet de convoitise.

“ Il n'existe pas de recette magique qui évite à 100 % le vol de carburants dans un véhicule stationné sur la voie publique. Toutefois, quelques moyens de défense sont applicables au quotidien : ”

- Il est primordial d'éviter de remplir son réservoir la veille d'un week-end, le vendredi soir par exemple. Au contraire, privilégier le lundi matin avant de partir au travail, de sorte à consommer du carburant dans la semaine.
- Si votre véhicule est garé dans un parking privé, celui-ci peut être équipé d'éclairages par détection de présence, ou de vidéo-protection idéalement.
- Si le véhicule est stationné sur la voie publique, positionner le cache de votre réservoir côté circulation afin de le rendre visible par tous. Ainsi, votre véhicule sera moins "sélectionné" du fait de sa forte exposition aux regards.
- Stationner son véhicule dans un box ou un garage, si possible.
- Fermer à clef le bouchon du réservoir (et pourquoi pas s'armer d'un cadenas en supplément)
- Acheter un dispositif d'anti-siphonnage qui se connecte à l'alarme du véhicule et envoie un message au propriétaire en cas de siphonnage.
- S'équiper d'une crépine perforée : elle empêche l'introduction d'un tuyau dans le réservoir.

CONSEIL MUNICIPAL 6 décembre 2021 ...ce qu'il faut retenir

(le compte-rendu complet sur www.saulon.fr et sur les panneaux d'affichage)

RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne les agents recenseurs suivants :

- Madame MONIN Françoise,
- Monsieur JOUVENCEAU Sébastien

CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Il est acté la création, à compter du 1er janvier 2022, d'un emploi permanent à temps non complet de ATSEM principal 1ère classe, en remplacement d'un poste de ATSEM principal 2ème classe.

RECRUTEMENT

Le conseil valide la proposition du maire de recruter 2 personnes dans le cadre des Parcours emploi compétences. Ainsi, seront recrutés un agent d'accueil et un agent polyvalent. Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière et à l'exonération de cotisations.

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

M. le Maire explique que les créances douteuses sont représentées par des tiers ne recouvrant pas leurs dettes. Ces crédits représentent, pour l'année 2021 une somme de 414,85 €.

TRAVAUX

Dominique BLOT, 4ème adjoint, informe :

- du coût des travaux de la démolition du mille-club (y compris, enlèvement des arbres, engazonnement) qui s'élève à 32 000 €, soit un montant moins élevé que l'estimation initiale qui était de 45 000 €,
- du travail d'arrachage des thuyas devant le cimetière ainsi que la pose de claustras pour le stockage des bacs de déchets,
- de la mise en place de concassé et du nivelage des chemins blancs qui a débuté,
- de la poursuite des constructions du lotissement des Longs Champs, dans le respect des permis de construire,
- que le toit d'un bâtiment communal jouxtant l'école primaire est très endommagé et que sa réparation devient nécessaire. Un devis a été demandé afin de palier l'urgence de la situation,
- que les illuminations de Noël sont installées et que plusieurs prises d'alimentation électrique, situées sur les poteaux sont défectueuses et devront être réparées,
- que suite au nettoyage des rues effectué par la société Idées 21 pour un coût de 3500 € pour 105 heures travaillées, il est décidé que les employés communaux, peuvent, dorénavant se charger de leur entretien,
- que lors d'une réunion avec la société VEOLIA, l'avant-projet de la construction de la station d'épuration a été réalisé. Le début des travaux est prévu au 2ème semestre 2022, sachant qu'ils dureront environ 14 mois.

MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

Alain BOEUF, 1er adjoint informe :

- de sa recherche sur les différentes possibilités de construction de city stade, en bois ou en structure métallique et de jeux pour adolescents, type agrès sportifs,
- de la possibilité d'installation près de la mairie d'un kiosque permettant la tenue d'animations en plein air,
- du problème de régulation du chauffage de la salle des fêtes qui présente des signes de dysfonctionnement,
- de la tenue du bal Urgo et les Straps le 30 octobre qui s'est déroulé de façon satisfaisante,
- de la présentation des pompiers lors de la cérémonie du 11 novembre qui a rassemblé une centaine de personnes,
- de la présentation d'un film documentaire qui a rassemblé 60 personnes, séance organisée par la communauté de communes, dans le cadre du Mois du film documentaire,
- de la mise aux normes, par ses membres, de la piste du BMX et du changement de président.

AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES

Nathalie PEDRON, 2ème adjointe, informe :

- de l'annulation, en raison de la situation sanitaire, du spectacle de Noël prévu dimanche 12 décembre à la salle des fêtes,
- de la bonne réussite du repas communal du samedi 20 décembre qui a rassemblé 94 convives,
- de la distribution du colis des aînés samedi 18 décembre 2021.

FINANCES ET COMMUNICATION

Franck COUPECHOUX, 3ème adjoint, informe :

- de l'obtention de deux subventions, d'un montant global de 4 832 € représentant 80 % des dépenses destinées à la souscription de l'abonnement premium illiwap et à l'achat d'une borne connectée qui sera installée en mairie et qui permettra aux usagers de réaliser des démarches administratives en ligne,
- que l'application illiwap a dépassé le cap des 500 abonnés, qui était un objectif de la campagne de promotion. Il rappelle les nouvelles fonctionnalités offertes (signalements, agenda, annuaire, sondage...) en précisant que cela est destiné à conforter les relations avec les administrés,
- de la mise en place du 1er «Atelier-discussion» samedi 11 décembre, organisé par le comité consultatif «développement communal», sur le thème de l'application illiwap. D'autres sujets seront proposés à l'avenir, afin d'instaurer un dialogue avec les habitants sur la vie de la commune et son développement.

QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire informe :

- de la multiplication par 2 du prix du gaz pour l'exercice 2022,
- du projet de réalisation d'une fresque murale sur la façade de la maison au 13 grande rue. Deux choix seront proposés aux habitants afin qu'ils manifestent leur préférence.

Attention aux risques de pollution !

NE JETEZ PAS les lingettes (même biodégradables), les cotons tiges, les protections périodiques, les rouleaux de papier toilette, de l'essuie-tout, de la litière pour animaux ou les préservatifs dans les toilettes car ces matériaux ne sont pas dégradables et cela pose de sérieux problèmes dans les réseaux et les stations d'épuration (obstruction et détérioration des pompes), ils doivent être jetés dans la poubelle.

NE JETEZ PAS de peinture, du ciment, d'hydrocarbures, d'insecticide, de pesticide, de désherbant, de produits chimiques, de détergents ou de solvants comme le white-spirit dans vos toilettes ou vos éviers. Ne les jetez pas non plus dans les grilles ou les bouches d'évacuation situées dans la rue, ils rejoindraient directement le fossé ou la rivière. Apportez-les à la déchèterie la plus proche de chez vous où ils seront traités puis valorisés en respectant l'environnement.

NE JETEZ PAS les huiles de vidange ou de friture dans vos toilettes ou vos éviers. Ne les jetez pas non plus dans les grilles ou les bouches d'évacuation situées dans la rue, ils rejoindraient directement le fossé ou la rivière. Apportez-les à la déchèterie pour qu'elles soient valorisées.

N'UTILISEZ PAS TROP de lessive ou de liquide vaisselle, le petit plus que l'on ajoute n'est souvent pas indispensable et augmente la pollution à traiter à la station d'épuration.

NE JETEZ PAS vos vieux médicaments dans l'évier ou dans les toilettes. Les médicaments tuent les bactéries présentes dans les bassins de la station pour éliminer la pollution. Donnez-les à votre pharmacien, ils seront retraités sans polluer l'environnement.

Le service assainissement de la communauté de communes a recensé 3 pollutions aux hydrocarbures impactant les réseaux d'assainissement, de pluviales et /ou les cours d'eau de notre territoire. A chaque fois, il s'agissait d'un usager qui a déversé, par exemple lors d'un changement de son système de chauffage, le contenu de son ancienne cuve de fioul dans les réseaux d'assainissement et de pluviales. Une fois la pollution identifiée, il est nécessaire pour les pompiers, les communes et le service assainissement, d'agir rapidement avant que la pollution ne se répande (soit vers la station d'épuration, soit vers les cours d'eau). Les stations d'épuration ne sont pas dimensionnées pour traiter les hydrocarbures. Pire, elles peuvent être fortement fragilisées par une pollution aux hydrocarbures, ces derniers agissant sur les bactéries permettant le traitement des eaux usées.





Accueillir la biodiversité au printemps... C'est la bonne époque pour installer des nichoirs pour les diverses espèces d'oiseaux peuplant le jardin. Placez-les à la bonne hauteur et hors de portée des chats. Si des nichoirs étaient déjà en place au jardin, vérifiez qu'ils soient bien vides avant de les nettoyer et de les replacer. Attention lors de vos opérations de taille des arbustes buissonnants car vous pourriez déranger des oiseaux en train de nidifier. Le cas échéant, remettez la taille à l'automne ! Préservez les anciens nids d'hirondelles si vous avez la chance de les abriter sous votre bordure de toiture, elles reviendront bientôt...

BUREAU DE POSTE : NOUVEAUX HORAIRES

À compter du 11 avril, les horaires d'ouverture du bureau de poste seront les suivants :

MATINS : lundi et mercredi 9 h - 11 h 30

APRÈS MIDIS : du lundi au vendredi 13 h 15 - 16 h 15

La Poste met en place un nouveau métier au service de la présence postale : le facteur-guichetier. Celui-ci réalise la complémentarité entre le guichet et la tournée de distribution en assurant les activités de guichet, d'accessibilité bancaire et de distribution.

LA POSTE



INFOS Pratiques

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

8 Rue du Foyer

21910 SAULON-LA-CHAPELLE

Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14 h-19 h

Mercredi : 9 h-12 h

Vendredi : 14 h-17 h



Tél : 03.80.79.14.30

Fax : 03.80.79.14.31



accueil.mairie@saulon.fr

AGENDA (l'agenda est disponible sur illiwap !)

Samedi 2 avril

Parking salle des fêtes : Marché à 15h30

Plan d'eau : concours de pêche

Samedi 9 avril - 10 h 00

Mairie : permanence avocat + permanence élus

Dimanche 10 avril - 8 h 00 à 18 h 00

Mairie : élections présidentielles

Mardi 26 avril - 13 h 30

Mairie : atelier mémoire Peps Eurêka

Vendredi 29 + samedi 30 avril + dimanche 1^{er} mai 20 h 30

Salle des fêtes : représentation théâtre avec le TRAC